P.V. N° 2 – CDO – 16 mars 2021

REUNION POLE REGLEMENTATION

Présents : Mmes DARIFI Imane, GASULA Manon, SCHIRM Sandrine et SOUSA FENDER Muriel

MM. ABID Valentin, BAERMANN René, LELEU Laurent, LIX Gilles, MEYER Ishan, MONTAGNE Yann, PHALIP François-Damien, SCHNELL Jean-Marc, SCHMITT Benjamin et SERY Vincent

Excusé : M. GABEL Geoffroy

Le Président de la CDO salue les personnes présentes, excuse les absents et propose de traiter l'ordre du jour comme relaté ci-après.

1. Formations initiales

- **La formation initiale 2019/2020** stoppée mi-mars 2020 a permis de faire l'épreuve théorique pour 11 candidats mais pas encore l'épreuve pratique. 12 candidats, dont 1 ancien candidat en rattrapage, passeront l'examen pratique (E5 de l'EAD) dès que les conditions sanitaires le permettront.

- **Stage Remiremont octobre 2020** :
  Les 10 candidats du stage ont participé à l'examen théorique le dimanche 7 février 2021 qu'ils ont tous réussi avec brio (QCM + Oral). Félicitations à eux et merci aux 2 jurys pour leurs disponibilités.
  Ces 10 candidats passeront eux aussi l'examen pratique (E5 de l'EAD) dès que les conditions sanitaires le permettront.

2. Formation continue

- 2 séances avec les 16 arbitres du groupe potentiel ont eu lieu le mardi 22 décembre 2020 et jeudi 11 février 2021 portant principalement sur la mécanique AK et AT et la gestion coach et joueurs. La participation est très active et le groupe motivé.
- Le groupe travaille actuellement sur un QCM de 10 questions avec justification des articles et interprétations du code de jeu.

3. Ecoles d'arbitrage

- Toutes les réunions officielles demandées et organisées par la CFO ont été décalées.

- La Fédération a organisé une réunion d'information pour les CDO le samedi 30 janvier 2021 à laquelle ont participé le CTA Jean-Marc SCHNELL, Gilles LIX et Yann MONTAGNE.

- Les écoles d'arbitrage devaient être inscrites pour le dimanche 31 janvier 2021 et la réunion obligatoire pour les écoles d'arbitrage a eu lieu le mardi 16 février 2021. 25 écoles représentants 36 clubs sont inscrites et 19 écoles étaient représentées à la réunion.

  - 8 CTC = 19 clubs en demande de niveau 2 (obligatoire)
  - 9 clubs ont déclaré une école en demande de niveau 2
  - 8 clubs ont déclaré une école de niveau 1

- 69 arbitres-club et 251 arbitres-club en formation composent ces écoles et sont enregistrés sur FBI en date du mardi 16 février 2021.

- La problématique de la saisie par les associations des arbitres-club dans FBI, des rencontres arbitrées, a été remontée à la CFO afin de créer une passerelle entre FBI et l'e-marque pour récupérer ces informations.

4. Formation e-Marque V2

- Une première formation a eu lieu en visioconférence le samedi 30 janvier 2021 avec 93 participants représentant environ 50% des clubs.

- Une deuxième formation aura lieu en visioconférence le dimanche 21 mars 2021 de 9h à 12h. Il y a déjà 41 inscrits pour cette 2ème session représentant 18 clubs dont 7 n'ayant pas été représentées à la 1ère réunion.

- Une session suivante aura lieu courant mai 2021 avec sollicitation des arbitres départementaux pour y participer.

- Pour rappel, l'e-Marque V2 sera mise en œuvre début de saison 2021-2022.

- Le Comité a maintenant les droits pour créer des matchs amicaux et si les conditions sanitaires le permettent, ceci offrira la possibilité de s'entraîner sur cette nouvelle version en fin de saison sur des matchs ou tournois amicaux.

5. Réunion formation continue

- Une première réunion basée sur le volontariat à l'attention des 148 arbitres départementaux et orientée maintien de contact avec le corps arbitral a eu lieu le vendredi 12 février 2021. 88 arbitres étaient présents soit 60% de participation, ce qui montre l'intérêt de cette réunion.

- Un QCM avait été proposé en amont sur la base du volontariat avec un bilan là aussi très positif de 66% de participation.

- Le vendredi 16 avril 2021 aura lieu une deuxième soirée de formation toujours pour garder le contact. Cette réunion fera l'objet d'une séance spécifique pour le corps arbitral féminin.

6. Arbitrage 3x3

- La formation pour les arbitres 3x3 a été relancée dans le cadre de l'Open plus de Saverne qui aura lieu les 18 et 19 juin 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

- La commission travaille sur la promotion de l'arbitrage 3x3 car le retour au jeu pourrait privilégier cette voie. Il n'est pas nécessaire d'être arbitre 5x5 pour arbitrer en 3x3 et la formation est donc accessible à tout le monde.

- Le listing des arbitres 3x3 va être mis à jour.

7. Formation arbitre-club secteur

- C'est une formation intermédiaire entre arbitre-club et arbitre officiel départemental afin de répondre au besoin des clubs de couvrir des rencontres séniores à non-désignation (DF3, DF4, DM4, DM5).

- La formation durera une dizaine d'heures et permettra aux arbitres-club secteur d'officier avec un arbitre désigné sur les rencontres à non-désignation dans leur club. Elle est composée d'un e-learning et de 3-4 séances terrain suivi d'un examen sur une rencontre avec un officiel désigné sur une rencontre à non-désignation.

- La présentation aux Présidents de club, faite le mercredi 16 décembre 2020, a été appréciée et a permis l'inscription de 20 candidats et la participation de 12 d'entre eux à la 1ère réunion du jeudi 18 février 2021.

- Il existe une passerelle très intéressante pour ensuite passer arbitre officiel départemental.

8. Divers

- Yann MONTAGNE a intégré la CFO en charge de la formation Territoire.

- Une nouvelle mouture de l'e-learning 'arbitre départemental' (épreuve E2 de l'EAD) a été diffusée par la CFO consistant à faire l'e-learning arbitre-club 2020 (obligatoire et commun aux arbitres-club en formation majeurs) suivi de l'e-learning arbitre départemental intégrant les nouvelles règles et interprétations.

- Dans la formation EAD de la saison prochaine, la CDO va intégrer la thématique sur '**la gestion des conflits et le droit de retrait'**. Les consignes de rentrée intégrant cette thématique seront diffusées à l'ensemble des arbitres du département (officiels, arbitres-club et arbitres-club secteur).

- Une réunion commune avec la commission technique sera organisée autour de cette thématique.

- Au niveau départemental et vu l'avancée de la saison, la CDO décide de maintenir l'ensemble des arbitres au niveau où ils sont cette saison, exceptés les 2 officiels n'ayant pas remplis les critères lors de la 'rentrée de début de saison' qui seront rétrogradés. Un courrier individuel leur sera adressé par mail.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Président de la CDO clôt la séance.

Le Président de la CDO
Yann MONTAGNE

Crédit Mutuel
DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
CNDS CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT